

# Première Synthèses Informations

## LA DISPENSE DE RECHERCHE D'EMPLOI FIN 2005 : 5,9 % des 55-64 ans

Parmi les 834 500 personnes de 50 ans ou plus indemnisées par l'assurance chômage ou le régime de solidarité, environ 420 000 bénéficiaient, fin 2005, d'une dispense de recherche d'emploi (DRE) en France. Hommes et femmes sont aussi nombreux. Ce sont, pour l'essentiel, d'anciens ouvriers ou employés. Les trois quarts d'entre eux perçoivent une allocation inférieure à 1 050 euros par mois. Les personnes dispensées de recherche d'emploi ne sont, cependant, pas toutes indemnisées. En 2005, 20 % des nouveaux dispensés de recherche d'emploi déclaraient être dans ce cas. Les entrées en DRE se font rapidement après l'inscription à l'ANPE : plus du quart ont lieu moins de trois mois après l'inscription.

Un demandeur d'emploi âgé, indemnisé ou non, peut, dans certains cas, demander à être dispensé de rechercher un emploi (DRE). Il n'est plus alors dans l'obligation de faire des démarches pour retrouver un emploi, et il sort des listes de demandeurs d'emploi de l'ANPE. Les demandeurs d'emploi qui étaient indemnisés peuvent continuer à percevoir des allocations du régime d'assurance chômage ou de celui de la solidarité, pour autant qu'ils y aient droit (encadré 1).

### Le nombre de dispensés de recherche d'emploi se stabilise en 2005

La dispense de recherche d'emploi a été mise en place en mars 1984. En 1999, la possibilité, pour un demandeur d'emploi âgé, de demander une dispense de recherche d'emploi a été élargie (encadré 1). Le nombre de DRE indemnisés en France métropolitaine (1) est alors

passé de 283 300 en janvier 1999 à 325 400 en janvier 2000 (graphique 1). Puis la hausse a été continue et régulière, jusqu'à atteindre 409 000 en décembre 2004. En 2005, et pour la première fois depuis plus de dix ans, le nombre de DRE stagne. Avec 408 700 DRE fin décembre 2005, un palier semble donc atteint. Cette stabilisation ne s'explique pas par un effet démographique, mais par une baisse de la part des DRE dans la population des plus de 55 ans.

(1) - Ces données, disponibles sur longue période, ne portent que sur la France métropolitaine. Elles sont issues des données de l'Unédic dites « sans recul » (encadré 2).



## QU'EST-CE QUE LA DISPENSE DE RECHERCHE D'EMPLOI (DRE) ?

Bien que le code du travail stipule qu'un demandeur d'emploi doit rechercher activement un emploi, certains demandeurs d'emploi âgés peuvent déroger à cette règle. La dispense de recherche d'emploi (DRE) a été mise en place en 1984. Elle permet à un demandeur d'emploi de ne plus rechercher d'emploi, sous certaines conditions, et après en avoir fait la demande auprès de son agence locale pour l'emploi. Il sort alors des listes de l'ANPE et n'est plus comptabilisé comme demandeur d'emploi. S'il était indemnisé avant d'être en DRE, il peut continuer de percevoir son allocation, pour autant qu'il satisfasse aux conditions requises.

Les conditions d'admission en dispense de recherche d'emploi sont définies aux articles L.5421-3, R.5421-1 et D.5411-13 du code du travail.

Depuis 1984, peuvent en bénéficier les demandeurs d'emploi âgés d'au moins 57 ans et demi, allocataires du régime d'assurance chômage. Depuis 1999, peuvent aussi bénéficier de la dispense de recherche d'emploi les personnes de 55 ans et plus si elles perçoivent une allocation de l'assurance chômage, dès lors qu'elles justifient de 160 trimestres de cotisation au titre du régime de base de l'assurance vieillesse, ou si elles sont bénéficiaires d'une allocation au titre du régime de solidarité, ou, enfin, si elles sont demandeurs d'emploi et ne reçoivent aucune indemnisation. Depuis l'instauration de l'allocation équivalent retraite en 2002 (AER, encadré 3), tous les bénéficiaires de l'AER (1) peuvent, quel que soit leur âge, être dispensés de recherche d'emploi.

(1) - Ils ont précédemment validé 160 trimestres au titre de l'assurance vieillesse

### La part des DRE dans l'effectif total des 55-64 ans tend à diminuer

La fréquence du recours à la DRE augmente avec l'âge jusqu'à 59 ans. Ainsi, 2 % des personnes de 55 ans sont des demandeurs d'emploi indemnisés dispensés de recherche d'emploi et 14 % des 59 ans (graphique 2). À partir de 60 ans, le recours à la DRE est beaucoup moins fréquent : de l'ordre de 5 % pour les personnes de 60 ans et de 4 % pour celles de 61 à 63 ans, les demandeurs d'emploi pouvant alors partir en retraite. Les personnes de plus de 55 ans recourent moins souvent à la DRE en 2005 qu'en 2003 : le taux de recours est de 5,9 %, contre 6,3 % deux ans plus tôt. Le recul est particulièrement marqué pour les personnes de 57 à 59 ans, classe d'âge qui concentre la majorité des dispensés de recherche d'emploi indemnisés (tableau 1). Fin 2005, 10,2 % des 57-59 ans sont dispensés de recherche d'emploi, contre 11,6 % en 2003.

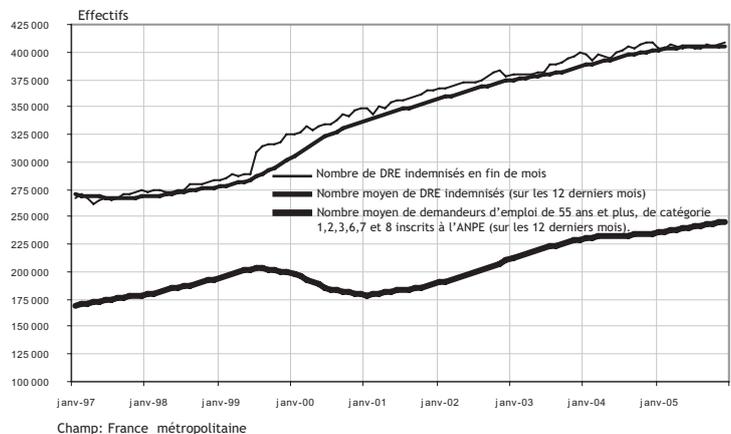
### En 2005, 75 % des personnes indemnisées en dispense de recherche d'emploi ont une allocation dont le montant est inférieur à 1 050 euros par mois.

Depuis 2003, 65 % des dispensés de recherche d'emploi indemnisés perçoivent une allocation chômage et 35 % une allocation de solidarité (tableau 2). Parmi les allocations considérées comme des minima sociaux, l'allocation équivalent retraite (AER) prend de plus en



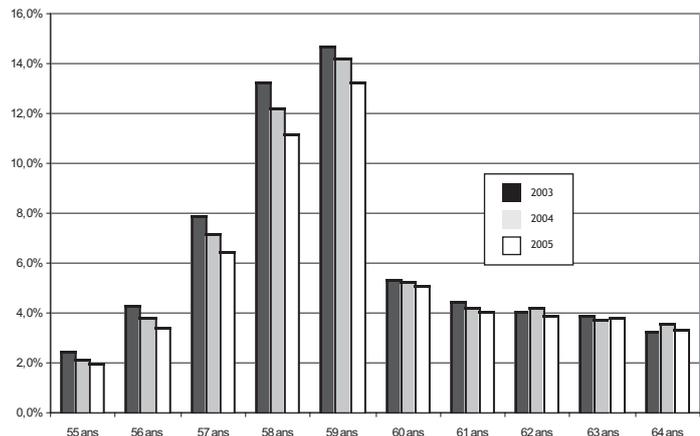
Graphique 1  
Dispensés de recherche d'emploi indemnisés et demandeurs d'emploi âgés en fin de mois

Sources :  
Unédic (FNA, statistiques sans recul),  
DARES-ANPE (statistiques mensuelles du marché du travail)



Graphique 2  
Entre 2003 et 2005, la part\* des DRE dans l'effectif total de la population tend à diminuer

Sources:  
Recensement de la population de l'INSEE;  
Unédic (FNA, statistiques avec recul)- Calculs Dares



plus d'importance (graphique 3 et encadré 3).

Fin 2005, les trois quarts des dispensés de recherche d'emploi indemnisés perçoivent une allocation inférieure à 1 050 euros par mois. Près de la moitié des femmes reçoivent une allocation inférieure à 750 euros, contre un peu plus d'un tiers des hommes.

Les dispensés de recherche d'emploi indemnisés sont, pour l'essentiel, d'anciens ouvriers (38 %) et d'anciens employés (41 %), les hommes et les femmes étant aussi nombreux. Plus de la moitié des dispensés de recherche d'emploi indemnisés sont âgés de 58 à 60 ans. Près de 70 % sont en DRE depuis moins de deux ans (tableau 2).

### Le nombre d'entrées se stabilise, malgré la hausse du nombre de demandeurs d'emploi âgés

En 2005, le nombre d'entrées en DRE s'est stabilisé autour de

Tableau 1

#### Effectifs au 31/12/2005

	Population totale	Demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE en cat. 123 678	Dispensés de recherche d'emploi		
			Total	Hommes	Femmes
50-54 ans . . . . .	4 239 100	397 200	2 800	200	2 600
55 ans . . . . .	865 500	69 500	17 400	7 500	9 800
56 ans . . . . .	856 400	60 600	29 700	13 300	16 400
57 ans . . . . .	851 900	45 300	55 100	27 200	27 800
58 ans . . . . .	837 100	17 500	93 600	48 200	45 400
59 ans . . . . .	795 200	11 100	105 600	55 300	50 300
60 ans . . . . .	603 900	4 000	31 000	16 300	14 700
61 ans . . . . .	596 700	2 600	24 600	12 600	12 000
62 ans . . . . .	579 100	1 900	22 800	11 100	11 700
63 ans . . . . .	538 700	1 300	20 600	10 000	10 600
64 ans . . . . .	485 700	800	16 400	7 400	9 000
65 ans et plus . . . . .	-	300	3 200	2 300	900
<b>Ensemble . . . . .</b>	<b>-</b>	<b>611 900</b>	<b>422 600</b>	<b>211 600</b>	<b>211 000</b>

Source : Recensement de la population de l'INSEE, Dares-ANPE (statistiques mensuelles du marché du travail), Unédic (FNA, statistiques avec recul) - Calculs Dares.

Note : en raison des arrondis, les totaux ne sont pas forcément égaux à la somme des éléments.  
Champ : France

12 600 entrées en moyenne par mois (12 500 en 2004). Cette stabilisation s'explique par deux évolutions contradictoires. D'une part, le nombre de demandeurs d'emploi âgés augmente : + 2,5 % entre novembre 2004 et novembre 2005, pour les demandeurs d'emploi en fin de mois de 55 ans et plus (catégories 1, 2, 3, 6, 7 et 8). Or, les demandeurs d'emploi âgés

constituent la population d'origine des dispensés de recherche d'emploi. Mais d'autre part, le taux d'entrée en DRE des demandeurs d'emploi de 55 ans et plus passe de 6,0 % à 5,7 % entre décembre 2004 et décembre 2005 (graphique 4). La baisse du taux d'entrée en DRE compense l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi âgés.

Tableau 2

#### Caractéristiques des personnes dispensées de recherche d'emploi indemnisées au 31/12/ 2005

En pourcentage

	55-57 ans	58-60 ans	61 ans et plus	Hommes	Femmes	Ensemble
	24,2	54,4	20,7	50,1	49,9	100,0
50-54 ans . . . . .	//	//	//	0,1	1,3	0,7
55-57 ans . . . . .	//	//	//	22,8	25,6	24,2
58-60 ans . . . . .	//	//	//	56,6	52,3	54,4
61 ans et plus . . . . .	//	//	//	20,5	20,9	20,7
Hommes . . . . .	47,2	52,1	49,6	//	//	50,1
Femmes . . . . .	52,8	47,9	50,4	//	//	49,9
Ouvriers non qualifiés . . . . .	22,7	17,9	20,9	20,2	19,3	19,8
Ouvriers qualifiés . . . . .	20,3	16,5	18,7	23,7	12,1	17,9
Employés non qualifiés . . . . .	14,6	14,1	17,4	9,0	20,9	14,9
Employés qualifiés . . . . .	24,9	27,5	24,0	19,5	32,7	26,1
Techniciens, agents de maîtrise . . . . .	6,6	7,5	4,8	8,1	5,3	6,7
Cadres . . . . .	6,0	12,2	10,0	15,4	4,9	10,2
Autres . . . . .	5,0	4,3	4,0	4,0	4,8	4,4
<b>Ancienneté dans la dispense . . . . .</b>						
2 ans ou plus . . . . .	98,4	69,8	28,1	69,9	66,6	68,3
de 3 à 7 ans inclus . . . . .	1,6	30,2	66,8	28,9	32,5	30,7
de 8 à 12 ans inclus . . . . .	0,0	0,0	5,1	1,2	0,9	1,1
<b>Type d'allocation * . . . . .</b>						
Régime de solidarité : . . . . .	51,8	28,0	32,2	36,5	33,7	35,1
Allocation de solidarité spécifique (ASS) . . . . .	36,3	19,1	32,1	28,2	23,4	25,8
Allocation équivalent retraite de remplacement (AER-R) . . . . .	15,5	9,0	0,1	8,2	10,4	9,3
Régime d'allocation chômage : . . . . .	48,2	72,0	67,8	63,5	66,3	64,9
Allocation unique dégressive (AUD) . . . . .	0,0	0,0	0,2	0,1	0,0	0,0
Allocation aide au retour à l'emploi (ARE) . . . . .	38,9	59,5	67,6	57,9	53,7	55,8
Allocation chômeur âgé (ACA) . . . . .	9,2	12,4	0,0	5,5	12,5	9,0
<b>Montant mensuel d'allocation** . . . . .</b>						
Moins de 450 euros . . . . .	35,2	16,4	18,5	17,9	24,7	21,3
de 450 à 749 euros . . . . .	11,5	17,9	35,1	16,7	22,9	19,8
de 750 à 1 049 euros . . . . .	36,7	34,7	24,5	31,7	35,2	33,5
de 1 050 à 1 499 euros . . . . .	9,4	13,6	8,6	13,0	10,0	11,5
de 1 500 à 5 232 euros . . . . .	7,0	16,5	11,8	19,1	7,1	13,1
Plus de 5 232 euros . . . . .	0,2	0,8	1,4	1,5	0,1	0,8
<b>Ensemble . . . . .</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

\*: voir encadré 3

\*\* : taux journalier au 1 janvier 2005 multiplié par 30 (source Unédic)

Lecture : 24,2 % des DRE indemnisés ont entre 55 et 57 ans. 47,2 % des DRE de 55-57 ans sont des hommes.

Champ : France

Source : Unédic (FNA, statistiques avec recul) - Calculs Dares.

## 65 % des entrants en DRE sont indemnisés par l'assurance chômage



En 2005, 65 % des entrants en dispense de recherche d'emploi sont pris en charge par le régime d'assurance chômage, 15 % par le régime de solidarité. 20 % des nouveaux dispensés de recherche d'emploi ne sont indemnisés, ni par le régime d'assurance chômage, ni par celui de la solidarité, un niveau équivalent à celui de 2004 (19 %).

Dans l'ensemble, les personnes entrant en DRE et étant indemnisées par le régime de l'assurance chômage sont plus âgées, plus diplômées et plus souvent cadres que celles relevant du régime de solidarité. Plus des deux tiers d'entre elles ont été licenciées, contre un peu plus d'un tiers de celles qui sont prises en charge par le régime de la solidarité (tableau 3).

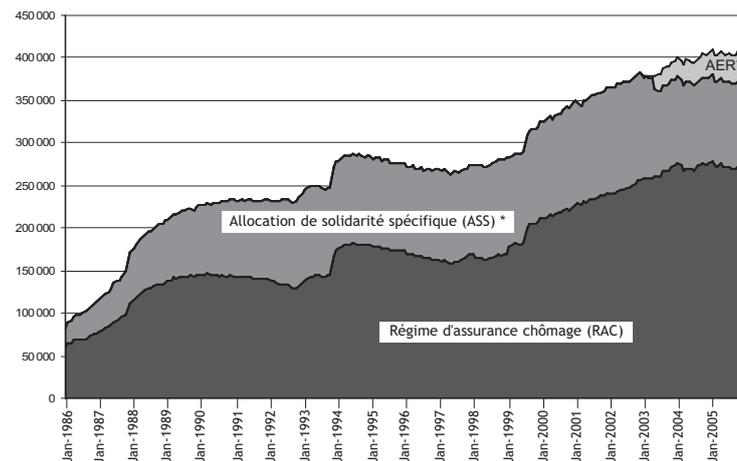
Les demandeurs d'emploi âgés qui sont inscrits à l'ANPE y restent, en 2005, plus longtemps qu'en 2004, avant de demander à être dispensés de rechercher un emploi. Le passage d'un statut à un autre est moins rapide en 2005 qu'en 2004. Ainsi, en 2005, sur l'ensemble des entrants en DRE, 27,8 % étaient inscrits depuis moins de trois mois à l'ANPE. Ils étaient 32,2 % dans ce cas en 2004.

**Anne-Juliette BESSONE,**  
**Julie LABARTHE,**  
**Roselyne MERLIER**  
(Dares).

Source :  
Unédic (FNA, statistiques sans recul).

Source :  
ANPE-Unédic  
(Segment D3 apparié  
à l'échantillon au  
1/10ème du FHS) -  
Calculs Dares

Graphique 3  
Répartition des dispensés de recherche d'emploi indemnisés selon le type d'allocation



\*: Régime de solidarité  
Champ : France métropolitaine

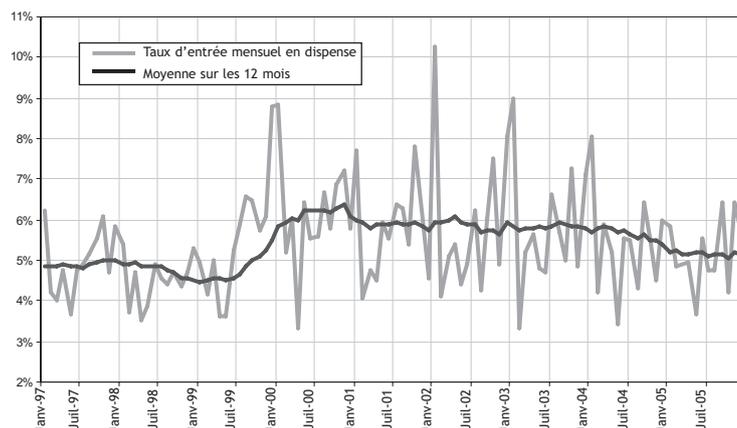
Tableau 3  
Caractéristiques des personnes entrant en dispense de recherche d'emploi en 2005 (1)

	Ensemble	À l'assurance chômage lors de la dispense	Au régime de solidarité lors de la dispense	Non indemnisés lors de la dispense
<b>Ensemble</b> . . . . .	<b>151 270</b>	<b>98 320</b>	<b>22 600</b>	<b>30 330</b>
(en %) . . . . .	100,0	65,0	14,9	20,1
Hommes . . . . .	50,0	51,1	50,8	45,9
Femmes . . . . .	50,0	48,9	49,2	54,1
55 ans . . . . .	16,0	5,3	45,6	28,9
56 ans . . . . .	12,8	6,8	22,3	25,5
57 ans . . . . .	20,1	21,8	15,3	18,1
58 ans . . . . .	28,6	38,2	7,4	13,1
59 ans . . . . .	11,0	14,3	2,3	6,9
60 ans . . . . .	4,2	5,3	1,0	2,8
Autres . . . . .	7,2	8,3	6,1	4,7
Études primaires . . . . .	36,5	35,7	44,8	32,7
BEPC ou sortie avant la 3ème . . . . .	7,3	7,6	7,0	6,5
Niveau Terminale, BEP, CAP . . . . .	29,5	30,0	30,3	27,3
Niveau Baccalauréat . . . . .	11,1	10,9	9,0	13,6
Niveau DEUG, DUT, BTS . . . . .	5,8	6,2	3,8	6,1
Niveau Bac+3 ou plus . . . . .	7,7	7,9	5,0	9,0
Ouvriers non qualifiés . . . . .	9,9	8,6	15,9	9,4
Ouvriers qualifiés . . . . .	14,3	15,1	16,4	10,2
Employés non qualifiés . . . . .	14,4	12,2	18,5	18,3
Employés qualifiés . . . . .	35,3	34,4	34,5	38,7
Techniciens, agents de maîtrise . . . . .	8,9	10,1	6,0	7,1
Cadres . . . . .	15,4	18,1	8,7	11,6
<b>Ancienneté d'inscription à l'ANPE</b> . . . . .				
Moins de 3 mois . . . . .	27,8	30,2	8,2	34,6
3 à 6 mois . . . . .	14,7	18,9	4,8	8,5
6 à 12 mois . . . . .	13,9	14,4	8,8	16,0
Plus de 12 mois . . . . .	43,2	36,0	78,1	40,7
<b>Motifs d'inscription à l'ANPE</b> . . . . .				
Licenciement économique . . . . .	15,1	18,5	13,6	5,4
Autre licenciement . . . . .	35,4	46,3	18,0	13,4
Fin de convention de conversion ou de PAP anticipé . . . . .	5,1	6,2	5,3	1,6
<b>Sous-total licenciement</b> : . . . . .	<b>55,7</b>	<b>70,9</b>	<b>36,9</b>	<b>20,4</b>
Fin de contrat à durée déterminée . . . . .	16,4	14,0	20,6	21,2
Fin de mission d'intérim . . . . .	1,8	1,6	2,3	1,9
<b>Sous-total emploi court</b> : . . . . .	<b>18,2</b>	<b>15,6</b>	<b>22,9</b>	<b>23,1</b>
Démission . . . . .	2,1	1,6	1,7	4,3
Première entrée . . . . .	0,7	0,0	0,3	3,3
Reprise d'activité . . . . .	2,3	0,7	3,5	6,5
Non connus et autres cas (2) . . . . .	21,0	11,2	34,7	42,4

(1) - demandeurs d'emploi de 55 ans et plus, toutes catégories, sortant des listes ANPE au motif de DRE.  
(2) - le motif d'inscription est déclaratif et n'est pas toujours renseigné.  
Lecture : 65,0 % des entrants en DRE sont indemnisés par le régime d'assurance chômage.  
51,1% des entrants en DRE indemnisés par le régime d'assurance chômage sont des hommes.  
Champ : France métropolitaine.



Graphique 4  
Taux d'entrée\* en dispense de recherche d'emploi pour les demandeurs d'emplois de 55 ans et plus



Sources : ANPE-Dares (statistiques mensuelles sur le marché du travail et échantillon au 1/10ème du FHS) - Calculs Dares

\* : Le taux d'entrée mensuel est calculé en rapportant, pour un mois donné, le nombre d'entrants en dispense du mois au nombre de demandeurs d'emploi de 55 ans et plus de catégories 1,2,3,6,7 et 8 inscrits à la fin du mois précédent.  
Champ: France métropolitaine

Encadré 2

### LES SOURCES D'INFORMATION SUR LES DRE

Les données de cette publication sont issues de trois sources d'information d'origine administrative (tableau 4).

- La première est le fichier historique statistique (FHS, ANPE-Dares), qui est exploité sur le champ géographique de la **France métropolitaine**. Ce fichier est utilisé pour connaître **les entrants en DRE**. En effet, il sert à suivre les demandeurs d'emploi sur longue période, et contient notamment des informations sur les motifs de sorties des listes de l'ANPE. Il permet donc de repérer les chômeurs sortant au motif de la dispense de recherche d'emploi, **quel que soit leur statut au regard de l'indemnisation** : ce sont les « entrants » en dispense de recherche d'emploi. Apparié à un fichier des indemnisés (segment D3, issu des systèmes d'information de l'Unédic), il permet de connaître la situation vis-à-vis de l'indemnisation des demandeurs d'emploi, notamment lors de leur entrée en DRE.
- La deuxième source est utilisée pour connaître les **caractéristiques des personnes en DRE en fin d'année**. Il s'agit d'un extrait du fichier national des Assedic (FNA), qui fournit, **depuis 2003**, des éléments sur les allocataires de 50 ans ou plus, en DRE. Ce fichier comprend donc uniquement les DRE allocataires, c'est-à-dire indemnisés, et ce pour la France entière (métropole et départements d'outre-mer). Les données de ce fichier, expurgées et mises à jour une fois par an, sont dites « avec recul ».
- Enfin, **les séries longues** sur l'évolution du stock en fin de mois des DRE indemnisés et leur régime d'allocation sont issues des données dites « **sans recul** » publiées mensuellement par l'Unédic. Elles portent sur la **France métropolitaine** uniquement.

Tableau 4

Tableau récapitulatif sur les sources utilisées

Source	FHS	FNA avec recul	FNA sans recul (notes mensuelles de l'Unédic et site Unistatis)
Flux/stock	Flux d'entrées	Stock en fin d'année	Stock en fin de mois
Statut au regard de l'indemnisation	Indemnisés et non indemnisés	Indemnisés	Indemnisés
Champ géographique	France métropolitaine	France entière	France métropolitaine
Contient les caractéristiques des personnes	Oui	Oui	Non
Disponible	Depuis 1995	Depuis 2003	Depuis 1984

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et le Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité  
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15.  
[www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr) (Rubrique Études, Recherche, Statistique de la DARES)

Directeur de la publication : Antoine Magnier.

Téléphone Publications : 01.44.38.22. (60 ou 61) Documentation : 01.44.38.23. (12 ou 14) / Télécopie : 01.44.38.24.43

Réponse à la demande : 01.44.38.23.89 / e-mail : [dares.communication@dares.travail.gouv.fr](mailto:dares.communication@dares.travail.gouv.fr)

Rédactrice en chef : Alice Guerber-Cahuzac. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Daniel Lepesant, Guy Barbut, Thierry Duret.

Conception graphique : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité. Reprographie : DAGEMO.

Abonnements : [dares.communication@dares.travail.gouv.fr](mailto:dares.communication@dares.travail.gouv.fr)

Publicité : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité.

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.

## LES ALLOCATIONS VERSÉES AUX CHÔMEURS INDEMNISÉS DISPENSÉS DE RECHERCHE D'EMPLOI

### Les allocations du régime d'assurance chômage

#### **Allocation unique dégressive (AUD) et allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE)**

L'ARE a été mise en place en 2001, dans le cadre du plan d'aide au retour à l'emploi (PARE), en remplacement de l'AUD (allocation unique dégressive).

Les chômeurs indemnisés au 31 décembre 2000, et ceux admis entre le 1er janvier 2001 et le 30 juin 2001 continuent toutefois de percevoir l'AUD, s'ils n'ont pas opté pour le PARE à compter du 1er juillet 2001. S'ils optent pour le PARE, ils peuvent bénéficier de l'ARE.

À partir du 1er janvier 2002, toutes les ouvertures de droit se font en ARE. Cette allocation journalière dépend du salaire de référence pris en compte. Le montant journalier minimal de l'ARE est de 25,01 euros au 1er janvier 2005 pour les anciens salariés à temps complet.

#### **Allocation chômeurs âgés (ACA).**

Introduite en 1997, cette allocation du régime d'assurance chômage est en voie d'extinction depuis janvier 2002. Elle ne bénéficie plus qu'aux salariés dont le licenciement est antérieur au 1er janvier 2001, et qui ont cotisé 160 trimestres à l'assurance vieillesse, au titre des régimes obligatoires du régime de la sécurité sociale.

L'ACA permettait aux demandeurs d'emploi de garder leur allocation d'assurance jusqu'à l'âge de 60 ans. Les bénéficiaires de l'ACA ont pu, à partir de 1999, être dispensés de recherche d'emploi dès 55 ans. L'allocation minimale est de 25,01 euros par jour au 1er janvier 2005.

### Les allocations du régime de solidarité

#### **Allocation de solidarité spécifique (ASS).**

Cette allocation est destinée aux demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage qui justifient de cinq ans d'activité salariée au cours des dix ans précédant la fin du contrat de travail qui a entraîné la dernière indemnisation au titre du chômage. Elle prend le relais de l'ARE pour les chômeurs âgés de 50 ans ou plus dont l'ARE est inférieure au montant de l'ASS.

Le montant de l'ASS varie en fonction des ressources. Au 1er janvier 2005, le montant maximal de l'indemnisation à taux plein est de 20,10 euros par jour pour les personnes de plus de 55 ans qui ont 20 ans d'activité salariée, ou pour celles de plus de 57 ans, qui justifient de 10 ans et 6 mois d'activité salariée.

#### **Allocation équivalent retraite (AER)**

Instituée en 2002, l'allocation équivalent retraite (AER), vise à garantir un revenu minimal de 919 euros par mois (au 1er janvier 2005), aux demandeurs d'emploi justifiant d'au moins 160 trimestres validés par l'assurance vieillesse, satisfaisant à certaines conditions de ressources et attendant la liquidation de leurs droits à la retraite. Elle peut constituer le seul revenu de l'allocataire, ou venir en complément. Ainsi, elle se substitue à l'ASS et au RMI pour leurs titulaires, et elle est le seul revenu pour les chômeurs ayant épuisé leurs droits : c'est l'AER de remplacement ou AER-R. L'allocation équivalent retraite peut également être versée en complément (AER-C) de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) ou de l'allocation chômeurs âgés (ACA).

## Bibliographie

- [1] Unédic (2001), « Évolution du nombre de dispensés de recherche d'emploi », *Revue Statis* n°161, troisième trimestre.
- [2] Jugnot S. Merlier R. (2006), « Fin 2004, la dispense de recherche d'emploi concerne près de 6 % des 55-64 ans » *Premières Informations*, Dares n° 24.1, juin.
- [3] Merlier R. (2006), « Les dispositifs de préretraites publiques en 2005 : poursuite du repli », *Premières Informations*, Dares n° 52.1, décembre.
- [4] Dares (2006), « Conjoncture de l'emploi et du chômage au quatrième trimestre 2005 : le recul du chômage se poursuit malgré le tassement de la croissance », *Premières Informations*, Dares, n°16.1, avril.
- [5] Minni C. (2007), « Emploi et chômage des 50-64 ans en 2005 », *Premières Informations*, Dares n° 07.4, février.
- [6] Durier S., Gonzalez L., Macario-Rat, Thélot H. (2007), « Le chômage baisse depuis début 2006 », *Insee Première*, INSEE n° 1164, novembre.
- [7] Site Unédic : <http://info.assedic.fr/unistatis/index.php>